

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 7 décembre 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Daniel GAGNON représenté par Nicolas ISNARD - Henri PONS représenté par Catherine PILA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE - Éric LE DISSES - Michel ROUX - Laurent SIMON - Frédéric VIGOUROUX.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CHL-059-15101/23/BM

■ Adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Alliance Villes Emploi et paiement de la cotisation 2024

77711

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La situation de l'emploi sur le territoire métropolitain est un des sujets majeurs qui doit marquer le rôle important que la Métropole entend jouer en matière de cohésion sociale. La politique soutenue dans le domaine de l'inclusion sociale s'inscrit dans des processus de concertation avec les partenaires socio-économiques ayant pour objet la mise en cohérence des interventions publiques et favoriser ainsi l'accès ou le retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté.

Ces démarches partenariales sont destinées à coordonner, dynamiser et renforcer, sur le territoire métropolitain, la mobilisation des moyens de chacun, afin de permettre l'accès ou le retour à l'emploi des femmes et des hommes confrontés à une exclusion du marché du travail.

Le champ de la lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale se caractérise par un spectre étendu d'acteurs mobilisés, de natures diverses, avec des modes d'organisation et de gouvernance qui leur sont propres. L'enjeu majeur est bien l'articulation des acteurs locaux et la complémentarité des actions mises en œuvre en faveur de l'utilisateur.

À ce titre, la Métropole a pour compétence la mise en cohérence et la recherche de complémentarité des politiques d'inclusion auprès de publics en grande fragilité et en situation d'exclusion professionnelle.

Pour ce faire, l'adhésion à des d'organismes dont la vocation est de mettre en réseau différents acteurs œuvrant dans notre champ de compétences et destinée, notamment, à faciliter la saisine des financements européens, est essentielle.

L'association Alliance Ville Emploi (AVE), créée en octobre 1993 par Jacques Baumel est présidée par Yohan David depuis 2021.

Elle fédère un réseau près de 210 collectivités territoriales investies dans les politiques territoriales de l'insertion et de l'emploi. Elle accompagne et représente les outils territoriaux de l'expression de ces politiques : Maisons de l'Emploi, Plans Locaux d'Insertion pour l'Emploi (PLIE), et facilitateurs de la clause sociale d'insertion. Ces structures et acteurs œuvrent sur le thème de l'accueil et l'information des demandeurs d'emploi, l'accompagnement renforcé et la formation pour l'insertion dans l'emploi durable.

L'association AVE a trois principales missions :

- Poser un cadre permettant l'échange de pratiques, l'innovation, la capitalisation, l'essaimage, la coopération entre ses membres.
- Participer à la professionnalisation et à la montée en compétence de ses membres.
- Valoriser l'action de ses membres et promouvoir leurs intérêts au niveau national, vis-à-vis des pouvoirs publics et des autres réseaux associatifs, et outiller ses membres afin d'asseoir leurs positions vis à vis de leurs interlocuteurs locaux.

L'activité d'AVE se caractérise par l'animation d'échanges et de rencontres sur des initiatives territoriales permettant la mutualisation des innovations et des transferts de compétences destinés à contribuer à la professionnalisation des acteurs et faciliter l'information.

Par ailleurs AVE s'affirme comme un partenaire à part entière de l'ensemble des pouvoirs publics

sur le terrain de l'emploi et de l'insertion de façon à relayer l'échelon national et européen, par des propositions et des initiatives.

En adhérant à l'association AVE, la Métropole Aix-Marseille-Provence bénéficiera de toute l'expertise et du réseau nécessaire à la mise en œuvre de ses politiques d'insertion et d'inclusion sociale.

Pour l'année 2024, le montant de l'adhésion s'élève à 14 205€.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du rapporteur,

Considérant

- La volonté métropolitaine d'agir en faveur de l'insertion pérenne de personnes considérées comme éloignées de l'emploi ;
- L'enjeu à piloter et coordonner les 6 Plans locaux pour l'insertion et l'emploi et les 2 Maisons de l'emploi du territoire métropolitain ;
- La politique d'achat inclusif conduite par la Métropole Aix-Marseille-Provence dans le cadre de son Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables prévoyant d'ici l'intégration de considération sociales dans 30% des marchés notifiés au cours de l'année ;
- L'intérêt de la Métropole Aix-Marseille-Provence d'adhérer à l'association Alliance Villes Emploi au regard de l'expertise qu'elle dispose en matière de dispositifs d'insertion professionnelle.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Alliance Ville Emploi et le paiement de la cotisation 2024, d'un montant de 14 205 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits dans le budget principal de la Métropole 2024, chapitre 011, nature 6281, sous réserve de l'adoption du budget principal de la Métropole pour l'exercice 2024.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Emploi, cohésion sociale et territoriale,
Insertion et relation avec le GPMM

Martial ALVAREZ